



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°4843 du 22/05/2014

Organisation des cours philosophiques au sein du réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (enseignement secondaire ordinaire)

<p>Réseaux et niveaux concernés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles</p> <p><input type="checkbox"/> Libre subventionné <input type="checkbox"/> libre confessionnel <input type="checkbox"/> libre non confessionnel)</p> <p><input type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p><input type="checkbox"/> Niveaux : Secondaire ordinaire</p> <p>Type de circulaire</p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p>Période de validité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A partir du 1^{er} septembre 2014</p> <p><input type="checkbox"/> Du au</p> <p>Documents à renvoyer</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Date limite :</p> <p><input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p> <p>Mot-clé :</p> <p>Cours philosophiques</p>	<p>Destinataires de la circulaire</p> <p>- A Madame la Ministre chargée de l'Enseignement obligatoire - Aux Directions des établissements secondaires</p> <p><u>Pour information :</u></p> <p>- Au Service général de l'Inspection - Aux organisations syndicales - A la FAPEO - Aux Préfets coordonnateurs de zone(s)</p>
--	---

Signataire		
Ministre /		
Administration :		Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Didier LETURCQ, Directeur général adjoint
Personnes de contact		
Service ou Association : Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles		
Nom et prénom	Téléphone	Email
LETURCQ Didier	02/690.81 01	didier.leturcq@cfwb.be
Service ou Association :		
Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'organisation des cours philosophiques dans l'enseignement secondaire de plein exercice organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles doit s'inscrire dans un certain cadre que je crois utile de rappeler à toutes les Directions avant la prochaine rentrée.

Le choix du cours parmi les six possibilités offertes (morale non confessionnelle, religion catholique, religion protestante, religion israélite, religion islamique, religion orthodoxe) est de la responsabilité de l'élève majeur ou de son responsable légal lors de l'inscription. Ce choix ne peut être modifié durant l'année scolaire concernée. Ce choix pourra être modifié, entre le 1^{er} et le 15 septembre de l'année scolaire suivante ; cette modification ne peut s'effectuer qu'une seule fois par année scolaire.

Le Décret du 2 juillet 1990 fixant le mode de calcul et d'utilisation du nombre global de périodes professeurs pour l'enseignement secondaire de plein exercice de type I et de type II précise, en son article 7, que le nombre de périodes-professeur résultant des normes de dédoublement ne peut être utilisé qu'à concurrence de 98 pour-cent.

En conséquence, il s'agit pour les Directions d'établissement d'organiser un certain nombre de regroupements, strictement limités à l'application de ce cadre légal. Ceux-ci peuvent être horizontaux ou verticaux. Pour ces derniers, il est conseillé de privilégier des regroupements au sein d'un même degré ou sur 2 années consécutives.

Ces regroupements peuvent être source de difficultés pratiques tant au niveau des horaires des professeurs que celui des élèves et c'est pourquoi un transfert d'heures du « NTPP global » vers les cours philosophiques est possible ; l'inverse ne l'est pas.

Je demande donc la plus grande attention à chaque Direction dans cette organisation délicate, afin de permettre à chaque élève d'avoir accès au cours choisi et de permettre aux enseignants de disposer du plus grand nombre d'heures de cours possible au sein d'un même établissement. En outre, je me permets de rappeler que les horaires des professeurs concernés doivent être communiqués à l'Inspection compétente le plus rapidement possible.

Je me ferai un devoir d'interpeller chacun si des situations anormales m'étaient signalées.

Je reste, Mesdames, Messieurs, à l'écoute et à la disposition de chacune et chacun.

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCQ